

République Française
 Département des Alpes-Maritimes
 Commune d'Utelle

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 18/2022

Séance du 8 avril 2022

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	9
Vote	13
Date convocation	01/04/2022

L'An deux mille vingt-deux, le vendredi 8 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.

Objet de la délibération

COMPTE ADMINISTRATIF 2021.

Présents : Yves GILLI, Yvette MARTIN, Michel TIREBAQUE, Olivier CORNELIUS, Rémy RAPPELLO, Corinne COMINO, Jean-Luc VIGNA, Céline BERNART, Hélène-Marie PASSERON, Stéphane VOISIN.

Pouvoirs : Karine FAY donne pouvoir à Yves GILLI, Cyril LEGER donne pouvoir à Céline BERNART, Fabienne RASPAU donne pouvoir à Rémy RAPPELLO, Geneviève PEPE donne pouvoir à Olivier CORNELIUS.

Absents : Néant

Madame Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil municipal du compte administratif 2021 qui s'établit comme suit :

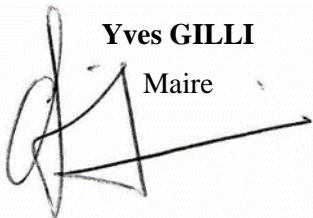
FONCTIONNEMENT	Dépenses	723 492,54 €
	Recettes	864 245,74 €
	Excédent 2020	275 200,77 €
INVESTISSEMENT	Dépenses	693 368,85 €
	Recettes	190 423,57 €
	Excédent 2020	183 498,08 €

Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré en son absence, le Conseil municipal, à l'unanimité

- **APPROUVE** le compte administratif 2021.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme


Yves GILLI
 Maire